

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

AMENDEMENT

N ° AC968

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Gustave, M. Corbière, M. Raux et M. Arnaud Bonnet

ARTICLE 13 BIS

Supprimer l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette modification n'a pas lieu d'être. Nous voulons de l'information, de la culture, du divertissement, du sport, pas du matraquage par les multinationales.